

COMPTE-RENDU
du Conseil Municipal du 31 mai 2021 à 18h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de Grabels.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention de partenariat relative au dispositif France Services – Commune de Grabels – Association Gutenberg-Grabels – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat relative au dispositif France Services telle que jointe à la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Présidente de l'association Gutenberg-Grabels ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Vœu pour l'installation d'un collège public dans la commune de Grabels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un vœu auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour permettre l'installation d'un collège public sur la commune de Grabels ;
- Dans l'attente d'une réponse favorable, que la Ville de Grabels utilise toutes les compétences à sa disposition pour encourager la réussite de ce projet ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Réhabilitation de l'école élémentaire Joseph Delteil – Procédure de mise en concurrence au titre de la maîtrise d'œuvre - Enveloppe prévisionnelle des travaux – Validation et Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, moins une abstention (R.MORVAN) :

- D'instituer une commission ad hoc réunissant les commissions Transition écologique ; Finances, administration générale et ressources humaines et Jeunesse et action éducative, chargée d'étudier le projet ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux et les éléments de programme présentés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre selon la procédure avec négociation décrite dans la délibération ;
- De prendre acte que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux finances à signer le marché public de maîtrise d'œuvre attribué par la CAO ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la trésorière municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Réhabilitation de l'école Joseph Delteil – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de l'appel à projets « un coin de verdure pour la pluie » ;
- D'autoriser Monsieur Jean-Pierre OLIVARES, premier adjoint, à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à Madame la trésorière municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Création d'une classe élémentaire à l'école Joseph Delteil et confirmation de l'ouverture d'une classe maternelle à l'école Jean Ponsy – Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de l'ouverture d'une 16^{ème} classe élémentaire à l'école Joseph Delteil à compter de septembre 2021, et de la pérennisation de la 7^{ème} classe maternelle à l'école Jean Ponsy ;
- D'approuver la mise à disposition des locaux à l'école et l'acquisition du mobilier nécessaire ;
- D'approuver la mise à disposition du personnel requis (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, animateurs, agents d'entretien et de restauration scolaire) ;
- De prendre acte que les dépenses afférentes à cette ouverture de classe sont inscrites au budget primitif 2021 pour le 1^{er} trimestre scolaire 2021/2022 et seront inscrites au budget primitif 2022 pour le reste de l'année scolaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE - Subvention associations - Attribution

Monsieur Joël VEZINHET ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver le montant de la contribution communale à la micro-crèche « Les Petits Grabellois » ;
- D'approuver la répartition des subventions aux associations telle que définie dans l'annexe joint à la délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la trésorière municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE - Subvention exceptionnelle - Association Le poulailler de Mathieu - Attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 300 € à l'association « Le poulailler de Mathieu » ;
- De prendre acte que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021 à l'article 6574 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la trésorière municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE - Convention pluriannuelle 2020/2023 avec l'Association « Ecole de Musique Francine Nordland » - Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver les termes de la convention pluriannuelle 2020/2023 avec l'association « Ecole de musique Francine Nordland » telle que jointe en annexe de la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Président de l'association « Ecole de musique Francine Nordland », à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE - Avenant à la convention partenariale d'objectifs et de moyens Commune de Grabels – Centre socioculturel Gutenberg géré par l'association Gutenberg-Grabels 2018/2021 – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'approuver l'avenant à la convention partenariale d'objectifs et de moyens Commune de Grabels – Centre socioculturel Gutenberg géré par l'association Gutenberg-Grabels 2018/2021, tel que joint en annexe de la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la présidente de l'association Gutenberg-Grabels, à Madame la trésorière municipale, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

URBANISME - Eco quartier GIMEL - Convention opérationnelle EPF Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole et Commune de Grabels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, moins sept voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; F.MARCHETTI ; A.BENHAMED ; T.GERACI ; R.MORVAN) :

- D'accepter les termes de la convention opérationnelle d'anticipation foncière "Gimel" entre l'établissement public foncier Occitanie, la Métropole et la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à l'EPF Occitanie et la Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

URBANISME - Parcelle AX 349 – Commune de Grabels – RB GROUP - Vente – Approbation – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, moins cinq voix contre (N.ANSIDEI ; F.ROUMANOS ; P.HEYMES ; A.BENHAMED ; T.GERACI) :

- De constater la désaffectation du domaine public de la parcelle AX 349 sise au 32 Route de Montferrier, non affectée au fonctionnement d'un service public ou à l'usage direct du public ;
- D'approuver le déclassement de la parcelle AX 349 du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal ;
- De céder 133 m² de parcelle communale AX 349 à La société RB GROUP représenté par Monsieur Xavier Bringer, au prix de la valeur sociale de la sdp de 12.200 euros, selon avis des domaines ;
- De faire acquitter les frais de notaires, d'arpentage de l'étude géotechnique, les frais de travaux d'aménagement de la parcelle AX 349, réseaux divers et servitudes, par l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique valant transfert de propriété et qui sera reçu en l'étude de Maître Christophe CAULIER, Notaire à Baillargues 34670 au 242 Avenue du Golf ;
- De déduire la moins-value de cession sur le prélèvement prévu à l'article L 302-7 du code de la construction et de la habitat lors du prochain inventaire SRU des logements sociaux de la Préfecture de l'Hérault ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la Trésorière Municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les personnels de catégories B et C - Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place des IHTS telle que définie dans la délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la trésorière municipale ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Tableau des emplois – Modification

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications du tableau des emplois telles que définies dans le tableau joint en annexe de la délibération ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

JEUNESSE ET ACTION EDUCATIVE – Renouvellement des conventions Projet éducatif territorial labellisé plan mercredi et Charte qualité plan mercredi 2021/2024 – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement des conventions Projet éducatif territorial labellisé plan mercredi et charte qualité plan mercredi pour la période 2021/2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents et tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault, à Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale de l'Hérault, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Renouveaulement de la convention de mise à disposition d'un agent communal pour le Relais d'Assistants Maternels – Commune de Juvignac – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal pour le relais d'assistants maternels entre les Communes de Juvignac et Grabels pour une période d'un an reconductible jusqu'au 31/12/2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Maire de Juvignac ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention pour la mise en place de groupes d'analyse de pratiques professionnelles pour le personnel municipal en charge de l'animation périscolaire – Commune de Grabels –Psychologue – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour la mise en place de groupes d'analyse de pratiques professionnelles avec Madame Pellat, psychologue ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame Pellat, psychologue, à Madame la trésorière municipale, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

HORS COMMISSION – Terrain de tambourin – Dénomination Jacky BLANC – Autorisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De dénommer le terrain de tambourin situé au complexe sportif de l'Avy, le terrain « Jacky Blanc » ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE – Convention d'occupation du domaine public – Stade Serge Oltra – Commune de Grabels – Entreprise Football Détection – fixation du prix et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de la convention entre la Commune de Grabels et l'entreprise Football Détection telle que jointe en annexe de la délibération ;
- De fixer la redevance d'occupation pour la journée du lundi 12 juillet 2021 à 300 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention et à procéder au recouvrement de la redevance d'occupation ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Président de l'entreprise Football Détection, à Madame la trésorière municipale, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE – Mise à disposition de locaux municipaux Convention avec l'association De deux Choses Lune – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise à disposition dans les conditions décrites dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux municipaux avec l'association De Deux Choses Lune ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE – Mise à disposition du stade Serge Oltra – Convention type – Approbation et autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de la convention type de mise à disposition du stade Serge Oltra telle que jointe en annexe de la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention autant de fois que nécessaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération aux présidents/présidentes des associations concernées ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

VIE ASSOCIATIVE – Mise en place d’un parcours permanent d’orientation – Demande de subvention auprès du Conseil départemental – Approbation et Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l’unanimité** :

- D’autoriser Monsieur le Maire à solliciter des financements relatifs à cette affaire auprès du Conseil Départemental, ainsi qu’auprès de tout organisme compétent et de signer tout document relatif à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la trésorière municipale, à Monsieur le Président du Conseil Départemental, ainsi qu’à Monsieur le Préfet de l’Hérault.

HORS COMMISSION - Prêt de salle en période électorale – Modalités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l’unanimité** :

- Que les salles de la Commune citées ci-dessus soient mises gratuitement à la disposition des candidats ou leurs représentants qui en font la demande à l’occasion des élections départementales et régionales, en fonction de leur disponibilité ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l’Hérault.

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Jury d’Assises 2022 – Désignation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l’unanimité** :

- D’attester du tirage au sort des numéros de pages et rangs dans la liste électorale, la liste des personnes concernées établit comme suit :

TIRAGE			Date de naissance
	Nom	Prénoms	
1	SALA	Béatrice Jane Emmanuelle Lucienne Valentine	08/07/1967
2	ABADIE	Audrey Fabienne	20/05/1983
3	FOURNAISE	Sophie Christilla Marie Germaine	15/02/1971
4	FLAUJAT	Marie-Paule	15/11/1959
5	FUSILLIER	Jean-Louis Désiré Charles	11/03/1962
6	CERCLET	Vincent Manuel	17/08/1964
7	BAGUR	Colette Elise	05/08/1963
8	JUILLARD	Lise Madeleine	12/07/1989
9	FRANCES	Christophe	30/07/1984
10	MALLART	Romain Marcel Georges	27/04/1987
11	BINET	Aline Martine Christelle	14/07/1974
12	DECAUDAIN	Sylvie Alfreda Celestine	13/08/1969
13	WRIGHT	Sophie Anne Frédérique	18/03/1964
14	RUELLET	Estelle	15/11/1974
15	MRABOU	Wafa	14/11/1989
16	PELTIER	Eric Nicolas	16/08/1962
17	ALIC	Jean-Paul François	26/05/1957
18	COME	Géraldine Françoise	26/02/1972
19	ROUSTAND	Thierry Antoine	25/06/1955
20	FOURAGE	Kévin	15/02/1983
21	MARIE	Jean-François Fernand Paul	15/01/1970

- De charger les services municipaux de recueillir les informations demandés par la Cours d’Assises auprès des personnes tirées au sort ;
- De charger Monsieur le Maire de de transmettre la délibération à Monsieur le Préfet de l’Hérault.

Fait à Grabels, le 02 juin 2021.

Le Maire,
René REVOL

